



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 21580

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'installation d'un centre de stabilisation dans le 16ème arrondissement de Paris. Le ministère du Logement et de la Ville a entériné un accord tripartite pour implanter un centre d'accueil de 69 sans domicile fixe en phase de réinsertion et financera les travaux de mise en sécurité de réhabilitation du site, ainsi que le fonctionnement quotidien. Le lieu d'accueil choisi appelle de multiples réserves. En effet, la rue de Varize est une rue voisine du Parc des Princes, théâtre coutumier d'agissements violents d'hoodlignans. Le racisme, la xénophobie, le sectarisme de pseudos supporters du Paris Saint Germain font souvent la une des journaux. L'implantation d'un centre de stabilisation à proximité de l'enceinte sportive peut faire l'objet d'actes délictueux des hoodlignans. Dans un quartier fréquemment soumis à des dispositifs de sécurité drastiques, les riverains s'inquiètent de l'implantation d'un centre d'hébergement qui pourrait être la nouvelle cible de violences. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si des mesures de sécurité ont été envisagées préalablement à l'implantation du centre de stabilisation s'agissant de la protection du site contre des agissements violents d'hoodlignans.

Texte de la réponse

Les services de police territorialement compétents ont été sensibilisés à l'ouverture d'un centre d'hébergement de stabilisation dans le 16e arrondissement de Paris et intégreront cet établissement aux services d'ordre mis en place lors de la prochaine saison sportive au Parc des Princes. La direction du centre sera par ailleurs informée du calendrier des matchs, ainsi qu'en est convenu le comité de pilotage du contrat local de sécurité (CLS) du Parc des Princes. Par ailleurs, le dispositif policier mis en place pour chaque match permet d'assurer les conditions nécessaires à la sécurité des résidents du centre. Depuis plusieurs mois, les actes de violence, et plus largement le « hoodlignanisme », se produisent d'ailleurs généralement dans des lieux relativement éloignés de l'enceinte sportive. Il doit également être souligné que cette structure d'hébergement est située dans un secteur traditionnellement fréquenté par les supporters de la tribune Auteuil, pour la plupart issus de quartiers sensibles d'Île-de-France et qui n'ont pas manifesté d'hostilité à l'égard des personnes en détresse sociale. Certaines associations de la tribune Auteuil, notamment les Supras Auteuil, organisent en outre chaque année une opération d'aide aux personnes les plus pauvres. Ce groupe, en partenariat avec l'association La Mie de pain, recueille également des dons lors des matchs. La sécurité des occupants du centre ne semble donc pas mise en cause par la proximité de l'enceinte sportive du Parc des Princes.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21580

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3388

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7828